

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.
Aliénation d'un terrain
au profit de M. STOCCHI
Franck

86022

DATE DE CONVOCATION

24 FEVRIER 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 FEVRIER 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

12. MAR. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Premier Mars

à 10 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Melle BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - Mme CENAC -
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - MM. LAPERCHE -
LE GUEUT - MONNARD - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Mme CENAC - Mme LAFAYE par Mme BUCHET
M. BERNARD par M. FABER - M. CANDAU par M. THOMAS -
Mme GAUDIN par M. REVOLAT - M. LACOTTE par M. MONNARD -
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

Absents : MM.

MM. GEOPPROY - MARCONI - POTENNEC - Mme JEAN

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans
le cadre de la Z.A.E.C.

./.

M. STOCCHI Franck, CARROSSERIE AUTOMOBILE. 11 Bis Rue François Arago 17200 ROYAN vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée Section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1.700 m² talus compris, soit 1.400 m² de surface utile (sous réserve du bornage).

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 22 Janvier 1986, le prix de cession fixé à 42 Frs H.T. le m².

M.le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

LE 12 MARS 1986

12 MAR 1986

Où l'exposé de M.le Rapporteur,

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VU les plans des lieux et parcellaire,

VU la promesse d'achat souscrite par M.STOCCHI Franck le 22 Janvier 1986,

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 22 Janvier 1986,

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.,

DECIDE :

- d'autoriser M.le Député-Maire ou M.le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M.STOCCHI Franck, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.700 m² talus compris, soit 1.400 m² de surface utile (sous réserve du bornage), cadastrée Section CI au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS (42 F) Hors Taxes le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENTS FRANCS (58.800 Frs) Hors Taxes qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire. 1 Bd de Cordouan à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1986, Chapitre 908 Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

PR EXTRAIT CONFORME,
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,
R. DAUZIDOU.



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné

M. STOCCHI Franck Carrosserie Automobile

11 bis rue Arago 17200 ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de

ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° (en cours)
adresse

pour une surface de 1 600 m² talus compris soit 1 300m²
de surface utile (sous réserve du bornage).

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de Cinquante
Quatre mille six cents francs sous réserve du bornage

décomposé ainsi qu'il suit : 1 300 x 42 = 54 600 F

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix
précité sera automatiquement révisé par application de la formule
suivante :

$P = P_0 \times \frac{BT01}{BT01_0}$ dans laquelle :

P..... Prix révisé
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la
signature de la promesse d'achat
BT01o... dernier indice Bâtiment National tous corps
d'état connu au jour de la signature de la
promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de
la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les
réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements
sont à la charge de l'acquéreur.

Précise que la présente promesse n'est consentie que
jusqu'au 1er mars 1986 soit date d'achèvement des travaux de
 Terrassement réalisés par la ville.

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

lu et approuvé pour la somme de

cinquante quatre mille six cents Francs

FAIT A ROYAN, le 11. 01. 86

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



Langlade

Morais

Canal Principal

TECHN. LA SOUS-PREFECTURE
MONTFORT, LE

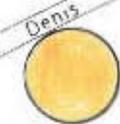
12 MAR 1986

APPLICATION LOI N° 82213
Derrière le 3^e Pont

NORD

SAINTES

ROYAN



La Grande Pièce

La Robinière

Bois de Belmont

Le Maine



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Député:

Handwritten signature

Belmont

12. MAR. 1986
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982



MIGNON 2500

JAGE 1070

BOSC 2835

ROUYER 3264

GINESTET

LEGAY

JOUVIE 1007

THAU 1200

MARTIN 377

C.E.F. 2000

ACTUEL INFORMATIQUE 2182

DENIS

STOCCHI 1000

MOONEN

DALHE 2460

OCEANIC 2125

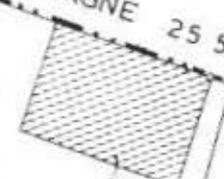
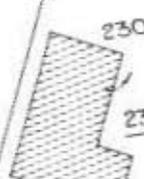
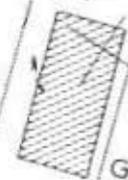
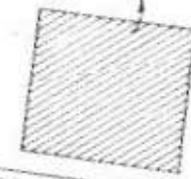
ROYAN NAUTIQUE 7082

BESSE 2978

ROYAN HYGIENE 2866

DALHER 2000

MAGNE 6168



Avenue

GAZON 2500

DECORAL 3000

DREVEL 3742

ROYER 5660

ONT



Handwritten signature